



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
de la gestion financière du Conseil d'État
pour l'exercice 2025

(Du 15 juin 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances (COFI) chargée de l'examen du rapport sur la gestion financière du Conseil d'État pour l'exercice 2025.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Présidente : M^{me} Anne Bramaud du Boucheron

Vice-président : M. Francis Krähenbühl

Rapporteuse : M^{me} Manon Freitag

Sous-commissions

1. *Département de la santé, de la jeunesse et des sports – (DSJS) :*

M. Jean Fehlbaum, président, M^{me} Christine Ammann Tschopp et M^{me} Nathalie Ljuslin

2. *Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC) :*

M^{me} Manon Freitag, présidente, M. Armin Kapetanovic, M^{me} Anne Bramaud du Boucheron

3. *Département de la formation et des finances – Autorités (DFFI) :*

M. Antoine de Montmollin, président, M. Alexis Maire et M. Emile Blant

4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*

M^{me} Stéphanie Skartsounis, présidente, M. Cédric Haldimann, M. Loïc Frey

5. *Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS) :*

M. Francis Krähenbühl, président, M. Romain Dubois, M. Damien Schär

La commission des finances a été soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire.

1. INTRODUCTION

La COFI a traité les comptes 2025 lors de deux séances, le 1^{er} avril et le 12 mai 2026.

La séance du 1^{er} avril a été consacrée à la présentation chiffrée des comptes 2025 de l'État, en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances et du chef du service financier.

La séance du 12 mai a été consacrée à la présentation du rapport 26.007 du Conseil d'État à l'appui des comptes 2025 de l'État, à la discussion et au vote d'entrée en matière, à l'examen des comptes, à une discussion sur les états financiers, ainsi que sur les projets de décrets proposés dans le cadre du bouclage. Cette séance s'est déroulée en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances, du chef de domaine planification, analyses et risques et du responsable trésorerie et consolidation du SFIN.

Les membres des sous-commissions des finances et de gestion se sont réunis entre le 5 et le 8 mai 2026 pour examiner les comptes des autorités et des départements.

Le rapport présent rapport a été adopté par voie électronique le 15 juin 2026.

2. DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE

La commission se félicite d'un résultat financier 2025 meilleur que prévu, avec un bénéfice de 110 millions de francs avant attribution aux réserves. Certain-e-s commissaires relèvent toutefois que ce résultat, au même titre que ceux de 2023 et de 2024, contraste fortement avec les débats budgétaires souvent très serrés et le discours prudent, voire alarmiste, du Conseil d'État. Des interrogations sont donc soulevées s'agissant de la fiabilité du plan financier et des tâches (PFT) et la pertinence de l'utiliser pour prendre des décisions politiques en matière de gestion financière de l'État. Dans ce contexte, il a été demandé de disposer d'une vision rétrospective résultats des comptes avant affectation aux réserves sur les dix dernières années.

Les discussions ont ensuite porté sur la forte augmentation des charges de transfert (groupe 36), lesquelles représentent désormais environ 60% du budget cantonal. Les hausses constatées proviennent notamment des subventions versées aux institutions et dans le domaine des transports publics. Elles suscitent des inquiétudes en raison de la faible marge de manœuvre de l'État sur l'évolution de leurs coûts. Des intervenant-e-s ont souligné la nécessité de reprendre le contrôle sur ces dépenses, notamment par le biais d'une révision des contrats de prestations et d'une réflexion sur l'internalisation de certaines tâches. Les échanges ont aussi abordé les outils de pilotage financier et de contrôle des prestations. Le Conseil d'État a confirmé l'avancement des travaux liés à la comptabilité analytique, ainsi que la mise en place prochaine d'audits de subventions et de gestion prévus par la législation. Ces instruments doivent permettre une meilleure analyse des coûts des politiques publiques et des prestations fournies par les institutions subventionnées.

La problématique de l'endettement a également occupé une place centrale dans les discussions. Si certain-e-s député-e-s rappellent que le niveau actuel de la dette reste financièrement supportable, d'autres estiment que la dette par habitant est préoccupante, particulièrement compte tenu de la volatilité des taux d'intérêt. Des demandes ont été formulées afin d'intégrer l'endettement communal dans les indicateurs présentés, afin d'obtenir une vision consolidée de la situation financière du canton. Les chiffres communiqués font état d'une dette d'environ 7'500 francs par habitant-e, de près de 10'900 francs par contribuable et de plus de 12'000 francs par contribuable effectivement imposé.

Les commissaires ont aussi relevé la forte dépendance du canton envers un nombre restreint de grandes entreprises générant une part significative des recettes fiscales. Cette concentration représente un risque structurel en cas de délocalisation ou de ralentissement économique. Le Conseil d'État a confirmé que plusieurs signaux économiques invitent

actuellement à la prudence, notamment les conséquences des droits de douane internationaux, les tensions géopolitiques et le ralentissement économique observé en 2025.

Le Conseil d'État a finalement rappelé que malgré les réserves constituées ces dernières années, le respect du frein à l'endettement pour le budget 2026 dépend notamment d'un prélèvement important à la réserve de politique conjoncturelle.

3. VOTE D'ENTRÉE EN MATIÈRE

À l'unanimité des membres, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur les décrets présentés dans le rapport du Conseil d'État sur les comptes et la gestion de l'exercice 2025.

4. EXAMEN DES COMPTES

Amendement « Mesures d'aide pour les plus précaires »

Lors de l'examen des comptes, les groupes socialiste et VertPOP ont déposé un amendement visant à affecter une partie du bénéfice à l'aide aux personnes précarisées. Selon le rapport social 2023, le taux de pauvreté au sein de la population neuchâteloise se monte à 15%. Les auteur-e-s plaident en faveur de la mise en place d'un « dispositif permettant des aides ponctuelles dans des situations temporaires » en versant 6 millions de francs à « un fonds, une fondation ou une entité parapublique dont le but est de venir en aide aux plus précaires dans des situations spécifiques ».

Certain-e-s commissaires rappellent que le bénéfice provient surtout de la péréquation fédérale (RPT) et des versements de la BNS, et non d'une amélioration structurelle des finances. Dès lors, ils et elles estiment qu'il faut en priorité réduire la dette cantonale avant de prévoir toute autre utilisation du bénéfice.

Cet amendement a soulevé des questionnements quant à sa recevabilité. Consulté, le service juridique a confirmé que les comptes, à la différence du budget, relèvent d'un acte de constatation comptable¹ et non d'un instrument de politique financière prospective pouvant faire l'objet d'amendements. Il est également relevé qu'une comptabilisation rétroactive violerait le principe de périodicité imposé par le Modèle comptable harmonisé (MCH2) et par l'article 42, lettre *b*, RLFInEC, puisqu'aucune obligation n'existait à la date du bouclage 2025. En outre, les conditions cumulatives de création d'une provision ne sont pas réunies et cette écriture aurait un objectif de pilotage politique incompatible avec les principes de sincérité et de transparence des comptes publics. En conclusion, le service juridique recommande que la commission considère l'amendement déposé comme irrecevable pour des motifs juridiques, comptables, institutionnels et de gouvernance publique.

Compte tenu de ces conclusions, les auteur-e-s ont retiré leur amendement, sans toutefois abandonner l'idée qu'au vu de la détérioration du pouvoir d'achat en particulier pour les classes moyennes et populaires, les montants concernés seraient mieux utilisés par des mesures d'aides spécifiques qu'en étant considérés comme un bénéfice dans les comptes. De nouvelles propositions pourront être formulées à ce propos.

¹Le législatif approuve ou non les comptes, en prenant notamment en considération les recommandations du contrôle cantonal des finances ou de l'organe de révision agréé. S'il n'approuve pas les comptes, le législatif les renvoie à l'exécutif par voie de décret ou d'arrêté, en motivant son refus, avec mandat de les présenter à nouveau lors d'une séance ultérieure, mais au plus tard dans les deux mois qui suivent (art. 23, al. 4, LFinEC).

5. MODIFICATIONS LÉGALES SOUMISES À L'ADOPTION DU GRAND CONSEIL

5.1. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5'900'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'amélioration foncières cantonales

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5.1.1. Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret proposé par le Conseil d'État.

5.1.2. Vote final sur le projet de décret

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5.2. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'100'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales

5.2.1. Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret proposé par le Conseil d'État.

5.2.2. Vote final sur le projet de décret

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5.3. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'300'000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour l'exécution de travaux d'améliorations foncières cantonales

5.3.1. Vote d'entrée en matière

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret proposé par le Conseil d'État.

5.3.2. Vote final sur le projet de décret

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5.4. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement sexennal de 14'300'000 francs pour l'assainissement routier de la H10

5.4.1. Vote d'entrée en matière

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret proposé par le Conseil d'État.

5.4.2. *Vote final sur le projet de décret*

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5.5. Projet de décret modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois d'un montant brut de 114'000'000 francs

5.5.1. *Vote d'entrée en matière*

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le décret proposé par le Conseil d'État.

5.5.2. *Vote final sur le projet de décret*

Sans opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le décret tel que proposé par le Conseil d'État.

6. POSITION DES GROUPES

Position du groupe libéral-radical – Le Centre

Conformément à la position exprimée lors de l'examen du budget 2025, le groupe libéral-radical – Le Centre considère les comptes 2025 avec un sentiment mêlant satisfaction, prudence et vigilance.

La satisfaction d'abord. Les comptes présentés par le Conseil d'État affichent un bénéfice de 57,6 millions de francs. Dans le contexte économique et géopolitique actuel, ce résultat mérite d'être salué. Nous relevons également le niveau des investissements, à hauteur de 88,7 millions de francs, qui illustre une volonté claire de soutenir durablement le développement de notre canton. Nous relevons néanmoins qu'il manque 3 millions de francs d'investissement pour que ce critère du frein à l'endettement soit respecté. Cela démontre que, malgré un bon résultat, les équilibres financiers restent fragiles et qu'il serait dangereux de continuer à affaiblir les mécanismes qui constituent un garde-fou essentiel contre une dérive des finances publiques et de l'endettement cantonal.

Ces éléments confirment que le canton a retrouvé, ces dernières années, une forme de discipline budgétaire. C'est positif, mais il convient de ne pas relâcher la vigilance, car une interprétation des résultats fondée uniquement sur une période de conjoncture favorable risquerait de s'avérer trompeuse.

Comme nous l'avons déjà relevé lors du débat sur le budget 2025, plusieurs facteurs ayant contribué à cet équilibre reposent sur des éléments exceptionnels, donc non pérennes. Le contexte économique montre déjà des signes de ralentissement. Les tensions internationales, les incertitudes énergétiques, la volatilité des marchés financiers et le tassement de plusieurs économies européennes imposent la prudence. Il ne faut donc pas considérer les résultats positifs de 2025 comme une avancée structurelle solide.

C'est pourquoi nous saluons la décision d'alimenter les réserves cantonales. Ce choix est non seulement judicieux, mais nécessaire. Ces réserves seront indispensables dans les années à venir, elles constitueront un amortisseur face aux chocs économiques et un facteur de stabilité lorsque les marges de manœuvre se réduiront. Dans les périodes favorables, la tentation existe toujours de considérer chaque franc disponible comme immédiatement dépensable ; nous l'avons vu en commission. Le groupe libéral-radical – Le Centre défend une autre approche : lorsque la conjoncture le permet, il faut préparer l'avenir, renforcer la résilience de l'État et consolider durablement ses bases financières.

À l'examen des comptes, plusieurs signaux d'inquiétude demeurent.

Le premier concerne la progression continue des charges sociales, qui reflète une fragilité sociale persistante dans notre canton. Soutenir les personnes en difficulté est un devoir.

Toutefois, cette évolution doit nous interroger sur notre capacité à réduire durablement la dépendance aux prestations publiques, notamment par des politiques favorisant davantage l'intégration, la formation et le retour à l'emploi.

Deuxièmement, la forte progression des charges de transfert doit interpeller. Elle réduit progressivement les marges de manœuvre futures de l'État et pose la question de la soutenabilité de cette dynamique à moyen terme.

Le troisième concerne l'augmentation des charges de personnel. Une administration efficace doit disposer des moyens nécessaires, mais la croissance régulière des effectifs et des coûts salariaux doit être maîtrisée. Le groupe libéral-radical – Le Centre restera attentif à ce que chaque poste supplémentaire corresponde à un besoin démontré et à une réelle valeur ajoutée pour le service public.

Enfin, la progression du chômage et du nombre de demandeurs d'emploi doit nous interpeller. Elle rappelle que la prospérité cantonale reste fragile et que certains secteurs sont sous tension. Cette réalité doit nous conduire à renforcer l'attractivité économique du canton, non à la fragiliser. Or, le canton de Neuchâtel continue d'être perçu comme un enfer fiscal, donc peu ou pas attractif. Que cette perception soit totalement juste ou non importe peu : elle existe, et elle influence les décisions d'investissement, l'installation de nouveaux contribuables et, plus largement, notre compétitivité. Si rien n'est entrepris, cette situation ne pourra que se détériorer.

Le groupe libéral-radical – Le Centre le rappelle clairement : aider les plus fragiles est un devoir politique et moral. Mais cette solidarité ne peut être durable que si nous conservons – et attirons – les contribuables et les entreprises qui créent la richesse permettant de la financer. Opposer justice sociale et attractivité fiscale et économique est une erreur ; les deux sont indissociables.

Nous l'avons déjà dit lors du budget 2025 : il serait dangereux de façonner l'avenir du canton sur des recettes extraordinaires ou des éléments non maîtrisables. Les comptes 2025 confirment cette analyse. Ils sont encourageants, mais ne doivent pas conduire à des décisions hâtives, des révisions erronées de mécanismes financiers ayant fait leurs preuves ou à un relâchement de la discipline.

Le groupe libéral-radical – Le Centre appelle donc à poursuivre une ligne claire : rigueur financière, investissements ciblés, réserves solides, maîtrise de la croissance des charges et amélioration de l'attractivité du canton. Ce sont les conditions nécessaires pour permettre à Neuchâtel d'affronter avec confiance les incertitudes à venir, préserver ses actions en matière de politique publique et garantir durablement sa prospérité.

Le groupe libéral-radical – Le Centre remercie le Conseil d'État ainsi que l'ensemble de l'administration cantonale pour le travail accompli dans la préparation de ces comptes et pour la qualité des informations fournies à la commission.

Position du groupe socialiste

Les commissaires socialistes se réjouissent du résultat positif affiché par les comptes 2025, ainsi que du niveau élevé des investissements réalisés au cours de cet exercice. À ce titre, nous tenons en particulier à remercier l'ensemble des collaborateur-trice-s de l'administration, qui œuvrent sans relâche pour délivrer des prestations de qualité à la population au quotidien.

Nous soulignons qu'avant attribution aux réserves, le résultat réel positif des comptes 2025 s'élève à plus de 100 millions de francs. Et l'histoire se répète : le bénéfice « réel » des comptes 2024 se chiffrait à près de 110 millions de francs, et celui des comptes 2023 à plus de 50 millions de francs. Ces résultats attestent de la bonne santé financière de l'État, dont les réserves sont largement dotées (voire, pour certaines, pleines). Cette situation doit lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur de la transition sociale et écologique, ainsi que de moteur d'une économie au service de l'humain, même lors d'éventuelles périodes plus difficiles à venir sur le plan financier.

Une part significative des hausses de charges par rapport au budget, mais également par rapport aux exercices précédents, est liée aux charges de transfert. Dans certains domaines, le rôle important joué par des acteurs externes à l'État (entités de droit public, institutions, fondations...) rend très difficile la mise en place d'un pilotage harmonisé et cohérent, et donc d'une maîtrise des coûts. Nous resterons particulièrement attentifs à ces éléments dans le cadre des débats et des discussions à venir.

Nous concluons en relevant que le groupe socialiste et ses alliés souhaitent qu'une part du bénéfice de l'exercice 2025 soit versée à un fonds, à une fondation ou à une entité parapublique dont le but serait de venir en aide aux plus précaires dans des situations spécifiques. Cette opération aurait permis de développer un dispositif d'octroi d'aides ponctuelles dans des situations temporaires de grande précarité, alors même que le taux de pauvreté au sein de la population neuchâteloise augmente et atteint près de 15% (selon le rapport social 2023).

Mais, comme souvent, notre idée s'est heurtée à des difficultés techniques et pratiques dans le cadre des travaux sur les comptes, avec une analyse concluant à l'impossibilité d'amender les comptes. Nous restons toutefois convaincus que là où il y a une volonté, il y a un chemin, et nous reviendrons prochainement avec des propositions en ce sens.

Position du groupe VertPOP

Le groupe VertPOP accueille avec satisfaction les résultats des comptes 2025. Un bénéfice à nouveau historique de près de 58 millions de francs (après attribution aux réserves) se dégage, fruit d'une gestion rigoureuse et d'une conjoncture encore favorable qui se traduit par des revenus fiscaux réjouissants. Ce résultat prouve que l'économie neuchâteloise est résiliente et que notre canton est capable de dégager des marges, même dans un contexte mondial de plus en plus incertain. Parmi les contributions externes qui améliorent le résultat, notons que le canton bénéficie d'une RPT généreuse et d'un versement de près de 40 millions de francs de la BNS ; 28 millions de francs tombent directement dans le résultat extraordinaire, tandis que les près de 13 millions de francs supplémentaires viennent largement compenser les prélèvements à la réserve de développement durable. Le groupe VertPOP est satisfait que cette réserve qui engage notre canton dans des politiques publiques déterminées en faveur des générations futures soit enfin mise à contribution.

De par le remplissage des réserves et la diminution du découvert, les capitaux propres augmentent tandis que la dette diminue, consolidant la santé financière du ménage cantonal. Les investissements majeurs qui attendent le canton ces prochaines années peuvent donc être entrepris avec sérénité.

Passé cet état des lieux, le Conseil d'État, à tort ou à raison, entrevoit une forte dégradation des finances publiques pour les années à venir et a décrété un programme d'économie en fin d'année passée dans le cadre du programme de législature. Le groupe VertPOP estime exagéré le montant visé de plus de 200 millions de francs d'économie au vu de l'importance des tâches confiées à l'État. Nous remercions bien entendu toutes les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration pour leurs efforts d'augmenter leur efficacité, mais nous relevons que bien des services sont déjà « sous l'eau » malgré la légère augmentation du personnel. Nous soulignons leur engagement et la qualité de la gestion durant l'exercice.

Dans ce contexte, diverses initiatives sont en cours de traitement par notre Autorité. Le parlement aura donc comme mission principale de maintenir autant que possible ce climat financier et de travail favorable, en faisant son travail d'arbitrage politique. Il devra préserver la paix du travail, renforcer la cohésion sociale face à la fragilisation de larges parts de notre population, notamment les jeunes, se battre contre les disparités régionales et continuer son combat pour le développement durable de notre société. Ces objectifs sont incompatibles avec les cadeaux fiscaux que les initiatives de droite veulent accorder

aux plus aisés, l'éventuelle baisse de la conjoncture qui se profile nous posant déjà suffisamment de défis.

Le prochain travail budgétaire sera un bon « stress test » pour notre parlement et nos finances publiques.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil d'État pour sa transparence lors de l'examen des comptes, aux rédacteurs et rédactrices, concepteurs et conceptrices de ce copieux rapport des comptes, ainsi qu'à toute l'administration cantonale pour le travail accompli en 2025.

Position du groupe UDC

Le groupe UDC accueille de façon mitigée les comptes 2025 de l'État.

Nous pouvons nous réjouir du résultat final des comptes 2025, qui présente un bénéfice avoisinant les 57,6 millions de francs. Ce résultat peut être considéré comme remarquable au vu de la situation économique, marquée notamment par l'incertitude sur les droits de douane, mais également au regard des conflits plus ou moins proches. Ce résultat positif repose ainsi en grande partie sur des éléments conjoncturels et non structurels, alors même que les charges continuent d'augmenter de manière soutenue.

Après analyse des différents points principaux, nous souhaitons marquer plusieurs points de vigilance :

- EPT : comme chaque année, nous avons une augmentation de près de 60 EPT. Si pour certains secteurs directement liés à des fluctuations importantes, comme le service de l'emploi ou le service des migrations au regard du contexte international, ces EPT peuvent être justifiés, la croissance sans fin de l'État est, pour nous, préoccupante.
- Dette : bien que la dette ait été diminuée, elle est à relativiser, puisqu'elle s'explique en partie avec une baisse des liquidités. Notre dette se situe tout de même à 1,783 milliard de francs. Cette somme rapportée au nombre d'habitants démontre une dette de 7'000 francs par habitant, soit une des plus élevées de Suisse. Nous rappelons que bien que les taux d'intérêt soient actuellement peu élevés, au vu du contexte international, il est fort probable que nous devions faire face à une augmentation ces prochaines années.
- Péréquation financière : nous remarquons une nouvelle fois une dépendance envers la péréquation financière intercantonale, avec, en bonus, un montant supplémentaire par rapport à 2024, soit un peu plus de 41 millions de francs.
- BNS : cette année, et grâce à des résultats exceptionnels de la BNS, nous recevons contractuellement un montant de près de 40 millions de francs. Ce qui est en soi satisfaisant, mais c'est un montant que nous ne pouvons pas espérer chaque année.
- Recettes fiscales : nous pouvons remercier les contribuables, personnes physiques et morales du montant perçu. Nous remarquons toutefois que bien que le montant reçu soit supérieur au montant budgété de 78,5 millions de francs, il est déjà en baisse de 12,5 millions de francs par rapport aux comptes 2024.
- Investissements : le volume des investissements nets en 2025 est de 88,7 millions de francs, contre près de 147 millions de francs prévus et planifiés. Soit une différence de 58,3 millions de francs entre les prévisions et les montants effectivement dépensés. Ce qui est trop faible et ne respecte pas un des critères du frein à l'endettement fixé pourtant à 3,5% des revenus déterminants. Concernant l'autre critère, soit l'autofinancement, il est positif et répond au critère du frein à l'endettement. Cependant, ce dernier étant lié à un manque d'investissements, il est difficile de s'en réjouir.
- Réserves : ces dernières sont élevées et nous permettront, comptablement, de faire face à certains exercices futurs qui s'annoncent moins radieux. Toutefois, nous rappelons que ce sont des réserves sans argent disponible immédiatement. Ainsi, en cas de dissolution de ces réserves, nous n'avons pas le cash et devons probablement emprunter.

- Charges de transfert : en forte hausse, notamment dans les domaines de la santé et du social, qui constituent le principal moteur de la croissance des dépenses et qui peuvent démontrer une fragilisation de la population. À noter que près d'un quart des habitants touchent actuellement des subsides LAMal. Cette évolution pose la question de la soutenabilité de notre modèle à moyen terme.

En résumé, nous dépensons plus en charges de fonctionnement, notamment en augmentant une fois encore les EPT, et investissons toujours le même volume d'investissements, en ayant une population toujours stable. Les charges augmentent de manière continue, sans lien direct avec l'évolution de la population, qui reste quant à elle relativement stable.

À cela s'ajoutent des engagements hors bilan importants, qui représentent également un risque financier à moyen terme.

Cette évolution pose également la question de l'efficacité de l'action publique et de l'adéquation des prestations avec les moyens disponibles.

Sans être alarmiste ni pessimiste, au vu du contexte régional (vieillesse de la population et hausse des besoins) ainsi qu'au regard du contexte mondial en 2025 qui, en ce début d'année 2026, ne s'est pas amélioré, nous ne pouvons qu'enjoindre au Conseil d'État d'être vigilant sur les événements à venir, en étant, dans la mesure du possible, proactif. Notons également que les années futures s'annoncent compliquées au vu du plan d'économie prévu par la Confédération.

En étant pragmatique et si nous ne voulons pas subir ces mesures, nous ne pouvons que demander au Conseil d'État d'être proactif en la matière en prévoyant une remise en question des prestations actuellement accordées et qui devront être revues à terme si nous voulons garder des finances acceptables.

En conclusion, notre groupe peut se satisfaire du résultat 2025, mais il s'agit d'un résultat fragile, qui ne doit pas masquer les déséquilibres structurels. Nous appelons le Conseil d'État à engager rapidement des mesures afin de maîtriser durablement les charges.

Nous saisissons l'occasion également de remercier les différents intervenants de l'administration pour l'établissement de ce rapport.

Position du groupe Vert'Libéral

Le groupe Vert'Libéral remercie les services de l'État pour la qualité de leur travail et la gestion rigoureuse des finances cantonales, qui permettent de clôturer l'exercice avec un excédent de revenus de 57,6 millions de francs. Ce résultat positif mérite toutefois d'être analysé avec prudence.

En effet, cet excédent s'explique principalement par une hausse des revenus plus importante que celle des charges. Or, une part significative de cette augmentation provient de recettes extraordinaires, notamment la contribution de la Banque nationale suisse et les mécanismes de péréquation financière fédérale. Ces ressources, par nature incertaines, ne pourront vraisemblablement pas être considérées comme acquises dans les années à venir. À l'inverse, plusieurs postes de dépenses sont appelés à croître durablement.

Les coûts de la santé continuent d'augmenter et pèsent non seulement sur les dépenses directes du canton, mais également sur les charges sociales, notamment à travers les subsides LAMal. Comme de nombreux autres cantons, nous faisons également face à une hausse des dépenses dans le domaine de l'enseignement, en particulier de l'enseignement spécialisé, une tendance qui semble s'inscrire dans la durée.

Nous nous réjouissons que le canton n'ait pas eu besoin de puiser dans ses réserves et qu'il ait pu poursuivre la réduction de sa dette. Cette évolution renforce sa capacité à affronter les défis à venir dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Toutefois, rien ne garantit que les revenus futurs permettent de compenser durablement la progression des charges. Cette situation appelle à une gestion prudente, prévoyante et responsable des finances publiques.

